

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
C-Quadrat GreenStars ESG Flexible**

Paris, le 09/03/2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « C-Quadrat GreenStars ESG Flexible » (ci-après le ou votre « Fonds ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1- L'opération

Dans le cadre de l'adaptation des caractéristiques du Fonds à la réglementation (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la Société C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France, Société de Gestion de votre Fonds, (ci-après la « Société de Gestion »), a pris la décision de procéder aux changements décrits ci-après concernant votre Fonds.

▪ **Modifications entraînées par l'opération**

Modification du profil rendement / risque	Non
Augmentation du profil rendement / risque	Non
Augmentation des frais	Non

Vous trouverez dans l'Annexe 1 un tableau comparant les caractéristiques de votre Fonds avant et après l'opération.

▪ **Les changements non soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers :**

- **Précisions relatives à l'objectif de gestion :**

Aujourd'hui : L'objectif de gestion consiste, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35% d'actions de grandes capitalisations et 65% d'obligations investment grade), sur une période de cinq ans, par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises et de matières premières internationaux.

A partir du 10/03/2021 : L'objectif de gestion consiste, en prenant en compte des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) et selon une approche « Best in Class », à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35% d'actions de grandes capitalisations et 65% d'obligations investment grade), sur une période de cinq ans, par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises et de matières premières internationaux.

- **Précisions relatives à la stratégie d'investissement de votre Fonds :**

Aujourd'hui :

Le portefeuille est construit en trois temps de la manière suivante :

À tout moment, au minimum 90% de l'actif net de l'OPC est investi dans titres notés ESG et ayant passé le filtre appliqué par l'OPC. Le processus de sélection ESG décrit ci-dessous permet de réduire de 20% l'univers d'investissement initial.

- 1) Notation ESG des titres et émetteurs de l'univers d'investissement potentiel. Tous les titres

et émetteurs de l'indice MSCI ALL Country World Index obtiennent une notation ESG afin de déterminer l'univers d'investissement potentiel. La notation ESG est déterminée en utilisant les données produites par le fournisseur externe MSCI (ou un fournisseur comparable), en fonction de critères positifs (inclusion des émetteurs présentant les meilleures notations ESG) et négatifs (exclusion de certains secteurs ou de certaines industries ne répondant pas aux normes ESG, controverses associées aux émetteurs sur l'un des 10 principes établis par les « United Nations Global Compact »).

A titre d'exemple, tout émetteur, quelle que soit sa notation ESG, présentant des revenus provenant des industries liées aux armes controversées, telles que les mines anti-personnelles, les « cluster munitions », les armes nucléaires, biologiques et chimiques (NBC), sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement. Les émetteurs présentant un chiffre d'affaire dont au moins 5% sont issus des industries telles que les jeux d'argent, le charbon thermique, le divertissement pour adulte, l'énergie nucléaire, la fabrication d'armes, l'industrie du tabac ou de l'alcool sont également exclus de l'univers d'investissement.

Les critères positifs sont issus de la méthodologie ESG-MCSI qui consiste à noter 37 points clés parmi les 10 thématiques ESG des 3 piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Un rating ESG allant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score) est alors obtenu. Les émetteurs souverains sont également analysés selon la même méthodologie pour obtenir une notation ESG comprise entre 0 et 10.

La présélection des titres et émetteurs est effectuée selon une approche « Best in class » qui consiste à sélectionner les meilleures entreprises au sein de chaque secteur en fonction de leur notation ESG. Cela consiste donc à sélectionner les titres et émetteurs présentant les meilleures notations en termes de caractéristiques ESG. Tout émetteur dont la notation ESG MSCI serait strictement inférieure à 3 au moment de la sélection sera systématiquement et automatiquement exclu de la sélection. Ce seuil de notation, fixé à 3, peut-être relevé à une note supérieure, tant que nécessaire, afin de garantir une exclusion d'au moins 20% des émetteurs par rapport à l'univers initial. La notation est revue chaque mois afin de respecter les limites internes prévues. Si la notation d'un émetteur franchit à la baisse le niveau minimum exigé, l'équipe de gestion remplace alors l'émetteur, dans les 30 jours après franchissement du seuil, par un nouvel émetteur dont la notation ESG est supérieure au seuil de sélection appliqué. L'objectif est de sélectionner les titres et émetteurs combinant un potentiel de rentabilité tout en respectant de hauts standards de notation en matière de critères ESG. Une sélection des titres selon une approche discrétionnaire est ensuite réalisée en fonction des critères fondamentaux des titres et émetteurs (pour deux émetteurs présentant la même notation ESG au sein d'un même secteur, celui dont les fondamentaux financiers sont les plus intéressants sera sélectionné en priorité).

- 2) Choix des allocations à effectuer entre les différentes classes d'actifs selon une approche discrétionnaire. L'allocation entre les différentes classes d'actifs est flexible et les expositions sont constamment ajustées au regard de la situation macroéconomique et de son évolution, du niveau de valorisation des différents marchés et des perspectives à moyen et long terme des marchés économiques.

A partir du 10/03/2021 :

Le portefeuille est construit en trois temps de la manière suivante :

À tout moment, au minimum 90% de l'actif net de l'OPC est investi dans titres notés ESG et ayant passé le filtre appliqué par l'OPC. Le processus de sélection ESG décrit ci-dessous permet de réduire de 20% l'univers d'investissement initial.

- 1) Notation ESG des titres et émetteurs de l'univers d'investissement initial.
Dans un premier temps, un univers initial large et international composé des 2 500 plus émetteurs les plus importants est utilisé en tant que point de départ de la composition du portefeuille. De cet univers sont extraits les émetteurs d'actions et d'obligation d'entreprises composant le portefeuille, quelques émetteurs peuvent également être ajoutés ponctuellement à cet univers de départ. L'univers d'investissement de départ comprend donc des émetteurs ne présentant pas ou peu de caractéristiques durables. Néanmoins, chaque émetteur doit avoir une notation ESG et une couverture de recherche suffisante en matière d'implication commerciale

et de respect des normes internationales, émis par le fournisseur MSCI ESG Research. La méthodologie de notation basée sur des critères Environnement, sociaux et de Gouvernance consiste à noter 37 points clés parmi les 10 thématiques suivantes : Pour le pilier Environnement : le changement climatique, les ressources naturelles, la pollution et les déchets, l'investissement environnemental, pour le pilier Social : Le capital humain, la fiabilité des produits, les controverses sociales, l'investissement social, et pour le pilier Gouvernance : la gouvernance d'entreprise et les politiques éthiques, compétitives, fiscales. C'est sur cette base qu'une notation ESG allant de 0 (pire note) à 10 (meilleure note) est attribuée aux émetteurs. Les risques en matière de durabilité que représentent les investissements potentiels issus de cette méthodologie de notation sont à tout moment pris en compte dans l'analyse du rendement du fonds.

La recherche sur l'implication commerciale permet de déterminer si l'émetteur a des revenus provenant d'activités telles que les jeux d'argent, le charbon thermique, le divertissement pour adulte, l'énergie nucléaire, la fabrication d'armes, l'industrie du tabac ou de l'alcool. La recherche portant sur le respect des normes internationales est en lien avec les principes du Global Compact des Nations Unies et permet de vérifier l'adhésion de l'émetteur aux standards minimum relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Les émetteurs de l'univers d'investissement initial ne présentant pas de notation ESG, présentant des revenus supérieurs à 5% du chiffre d'affaire en lien avec les activités listés ci-dessus, et les émetteurs n'adhérant pas aux principes du Global Compact des nations unies sont exclus de l'univers d'investissement. La politique d'exclusion complète peut être retrouvée dans les rapports périodiques du fonds.

Les émetteurs de dette souveraine sont analysés selon une méthodologie analogue. La notation ESG est basée sur différentes sous-catégories. Le critère E (environnement) comprend une évaluation de la mesure dans laquelle la compétitivité d'un pays est affectée, sur le long terme, par sa capacité à protéger, à utiliser et à enrichir ses ressources naturelles, et sa capacité à gérer ses faiblesses sur le plan écologique. Le critère S (Social) évalue la capacité à développer une main d'œuvre et un capital humain en bonne santé, productif et stable. Le critère G (Gouvernance) évalue l'impact long terme de son système politique, de sa stabilité politique, et des risques sociaux et environnementaux. Sur le fondement de ces facteurs, une note allant de 0 (pire note) à 10 (meilleure note) est attribuée. Cette notation est complétée par de la recherche en lien avec le respect des droits de l'homme, du processus démocratique, du niveau de corruption et de l'adhésion à certaines conventions et traités internationaux en lien avec le changement climatique et les armes nucléaires. Les pays sans notation ESG sont exclus de l'univers d'investissement.

- 3) Dans un second temps, la présélection des titres et émetteurs est effectuée selon une approche « Best in class » qui consiste à préférer les entreprises leader en termes de critères ESG au sein de chaque secteur en fonction de leur notation ESG. Tout émetteur dont la notation ESG MSCI serait strictement inférieure à 3 au moment de la sélection sera systématiquement et automatiquement exclu de la sélection. Ce seuil de notation, fixé à 3, peut-être relevé à une note supérieure, tant que nécessaire, afin de garantir une exclusion d'au moins 20% des émetteurs par rapport à l'univers initial. La notation est revue chaque mois afin de respecter les limites internes prévues. Si la notation d'un émetteur franchit à la baisse le niveau minimum exigé, l'équipe de gestion remplace alors l'émetteur, dans les 30 jours après franchissement du seuil, par un nouvel émetteur dont la notation ESG est supérieure au seuil de sélection appliqué. L'objectif est de sélectionner les titres et émetteurs combinant un potentiel de rentabilité tout en respectant de hauts standards de notation en matière de critères ESG.

Une sélection des titres selon une approche discrétionnaire est ensuite réalisée en fonction des critères fondamentaux des titres et émetteurs (pour deux émetteurs présentant la même notation ESG au sein d'un même secteur, celui dont les fondamentaux financiers sont les plus intéressants sera sélectionné en priorité).

- 4) Choix des allocations à effectuer entre les différentes classes d'actifs selon une approche discrétionnaire. L'allocation entre les différentes classes d'actifs est flexible et les expositions sont constamment ajustées au regard de la situation macroéconomique et de

son évolution, du niveau de valorisation des différents marchés et des perspectives à moyen et long terme des marchés économiques.

- **Précisions relatives à l'indicateur de référence :**

- ▶ **Aujourd'hui** : il s'agit d'un indice composite constitué pour 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis).

Le MSCI World Index en euro mesure la performance du marché des actions des marchés développés et regroupe des valeurs de 23 pays du monde (dividendes réinvestis). La composition de l'indice MSCI est disponible sur <http://www.msci.com/>.

L'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro est composé de titres obligataires émis par des pays du monde entier dont la notation est Investment Grade (minimum BBB- pour SP et Fitch et Baa3 pour Moody's), dividendes réinvestis. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion.

- ▶ **A partir du 10/03/2021** : il s'agit d'un indice composite constitué pour 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis).

Le MSCI World Index en euro mesure la performance du marché des actions des marchés développés et regroupe des valeurs de 23 pays du monde (dividendes réinvestis). La composition de l'indice MSCI est disponible sur <http://www.msci.com/>.

L'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro est composé de titres obligataires émis par des pays du monde entier dont la notation est Investment Grade (minimum BBB- pour SP et Fitch et Baa3 pour Moody's), dividendes réinvestis. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

Cet indice composite ne fait pas spécifiquement l'objet d'une intégration des risques de durabilité. La méthodologie des indicateurs composant l'indice peut être trouvée aux adresses suivantes : www.msci.com/index-methodology et <https://www.theice.com/market-data/indices/fixed-income-indices>

Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion. Cet indicateur ne fait pas l'objet d'une intégration des caractéristiques sociales et environnementales mais nous considérons que cela ne porte pas préjudice aux objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit financier.

- **Introduction du risque de durabilité au profil de risque du FCP :**

- ▶ **A partir du 10/03/2021 :**

Le risque suivant est introduit :

Risque de durabilité : Le risque de durabilité est principalement lié aux événements liés au climat résultant du changement climatique (appelés risques physiques) ou à la réponse de la société au changement climatique (appelés risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues susceptibles d'affecter les investissements et la situation financière d'un Compartiment. Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou les

lacunes en matière de gouvernance (par exemple, la violation importante et récurrente d'accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.

2- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (« DICI ») du Fonds disponibles gratuitement et sur simple demande écrite auprès de la société de gestion C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France, 21, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris ou sur le site www.C-Quadrat.fr

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller habituel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France

Annexe 1

	Aujourd'hui	Après l'opération
Objectif d'investissement	L'objectif de gestion consiste, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35% d'actions de grandes capitalisations et 65% d'obligations investment grade), sur une période de cinq ans, par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises et de matières premières internationaux	L'objectif de gestion consiste, en prenant en compte des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) et selon une approche « Best in Class », à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35% d'actions de grandes capitalisations et 65% d'obligations investment grade), sur une période de cinq ans, par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions et de devises et de matières premières internationaux.
Stratégie d'investissement	<p>Le portefeuille est construit en trois temps de la manière suivante :</p> <p>À tout moment, au minimum 90% de l'actif net de l'OPC est investi dans titres notés ESG et ayant passé le filtre appliqué par l'OPC. Le processus de sélection ESG décrit ci-dessous permet de réduire de 20% l'univers d'investissement initial.</p> <p>1) Notation ESG des titres et émetteurs de l'univers d'investissement potentiel. Tous les titres et émetteurs de l'indice MSCI ALL Country World Index obtiennent une notation ESG afin de déterminer l'univers d'investissement potentiel. La notation ESG est déterminée en utilisant les données produites par le fournisseur externe MSCI (ou un fournisseur comparable), en fonction de critères positifs (inclusion des émetteurs présentant les meilleures notations ESG) et négatifs (exclusion de certains secteurs ou de certaines industries ne répondant pas aux normes ESG, controverses associées aux émetteurs sur l'un des 10 principes établis par les « United Nations Global Compact »).</p> <p>A titre d'exemple, tout émetteur, quelle que soit sa notation ESG, présentant des revenus provenant des industries liées aux armes controversées, telles que les mines anti-personnelles, les « cluster</p>	<p>Le portefeuille est construit en trois temps de la manière suivante :</p> <p>À tout moment, au minimum 90% de l'actif net de l'OPC est investi dans titres notés ESG et ayant passé le filtre appliqué par l'OPC. Le processus de sélection ESG décrit ci-dessous permet de réduire de 20% l'univers d'investissement initial.</p> <p>1) Notation ESG des titres et émetteurs de l'univers d'investissement initial. Dans un premier temps, un univers initial large et international composé des 2 500 plus émetteurs les plus importants est utilisé en tant que point de départ de la composition du portefeuille. De cet univers sont extraits les émetteurs d'actions et d'obligation d'entreprises composant le portefeuille, quelques émetteurs peuvent également être ajoutés ponctuellement à cet univers de départ. L'univers d'investissement de départ comprend donc des émetteurs ne présentant pas ou peu de caractéristiques durables. Néanmoins, chaque émetteur doit avoir une notation ESG et une couverture de recherche suffisante en matière d'implication commerciale et de respect des normes internationales, émis par le fournisseur MSCI ESG Research. La méthodologie de notation basée sur des critères Environnement, sociaux et de Gouvernance consiste à noter 37 points clés parmi les 10 thématiques suivantes : Pour le pilier Environnement : le changement climatique, les ressources naturelles, la pollution et</p>

<p>munitions », les armes nucléaires, biologiques et chimiques (NBC), sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement. Les émetteurs présentant un chiffre d'affaire dont au moins 5% sont issus des industries telles que les jeux d'argent, le charbon thermique, le divertissement pour adulte, l'énergie nucléaire, la fabrication d'armes, l'industrie du tabac ou de l'alcool sont également exclus de l'univers d'investissement.</p> <p>Les critères positifs sont issus de la méthodologie ESG-MCSI qui consiste à noter 37 points clés parmi les 10 thématiques ESG des 3 piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Un rating ESG allant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score) est alors obtenu. Les émetteurs souverains sont également analysés selon la même méthodologie pour obtenir une notation ESG comprise entre 0 et 10.</p> <p>La présélection des titres et émetteurs est effectuée selon une approche « Best in class » qui consiste à sélectionner les meilleures entreprises au sein de chaque secteur en fonction de leur notation ESG. Cela consiste donc à sélectionner les titres et émetteurs présentant les meilleures notations en termes de caractéristiques ESG. Tout émetteur dont la notation ESG MSCI serait strictement inférieure à 3 au moment de la sélection sera systématiquement et automatiquement exclu de la sélection. Ce seuil de notation, fixé à 3, peut-être relevé à une note supérieure, tant que nécessaire, afin de garantir une exclusion d'au moins 20% des émetteurs par rapport à l'univers initial. La notation est revue chaque mois afin de respecter les limites internes prévues. Si la notation d'un émetteur franchit à la baisse le niveau minimum exigé, l'équipe de gestion remplace alors l'émetteur, dans les 30 jours après franchissement du seuil, par un nouvel émetteur dont la notation ESG est supérieure au seuil de sélection appliqué. L'objectif est de sélectionner les titres et émetteurs combinant un potentiel de rentabilité tout en respectant de hauts standards de notation en matière de critères ESG. Une sélection des titres selon une approche discrétionnaire est ensuite réalisée en fonction des critères fondamentaux des titres et émetteurs (pour deux émetteurs présentant la même notation ESG au</p>	<p>les déchets, l'investissement environnemental, pour le pilier Social : Le capital humain, la fiabilité des produits, les controverses sociales, l'investissement social, et pour le pilier Gouvernance : la gouvernance d'entreprise et les politiques éthiques, compétitives, fiscales. C'est sur cette base qu'une notation ESG allant de 0 (pire note) à 10 (meilleure note) est attribuée aux émetteurs. Les risques en matière de durabilité que représentent les investissements potentiels issus de cette méthodologie de notation sont à tout moment pris en compte dans l'analyse du rendement du fonds.</p> <p>La recherche sur l'implication commerciale permet de déterminer si l'émetteur a des revenus provenant d'activités telles que les jeux d'argent, le charbon thermique, le divertissement pour adulte, l'énergie nucléaire, la fabrication d'armes, l'industrie du tabac ou de l'alcool. La recherche portant sur le respect des normes internationales est en lien avec les principes du Global Compact des Nations Unies et permet de vérifier l'adhésion de l'émetteur aux standards minimum relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.</p> <p>Les émetteurs de l'univers d'investissement initial ne présentant pas de notation ESG, présentant des revenus supérieurs à 5% du chiffre d'affaire en lien avec les activités listés ci-dessus, et les émetteurs n'adhérant pas aux principes du Global Compact des Nations Unies sont exclus de l'univers d'investissement. La politique d'exclusion complète peut être retrouvée dans les rapports périodiques du fonds.</p> <p>Les émetteurs de dette souveraine sont analysés selon une méthodologie analogue. La notation ESG est basée sur différentes sous-catégories. Le critère E (environnement) comprend une évaluation de la mesure dans laquelle la compétitivité d'un pays est affectée, sur le long terme, par sa capacité à protéger, à utiliser et à enrichir ses ressources</p>
--	--

	<p>sein d'un même secteur, celui dont les fondamentaux financiers sont les plus intéressants sera sélectionné en priorité).</p> <p>Choix des allocations à effectuer entre les différentes classes d'actifs selon une approche discrétionnaire. L'allocation entre les différentes classes d'actifs est flexible et les expositions sont constamment ajustées au regard de la situation macroéconomique et de son évolution, du niveau de valorisation des différents marchés et des perspectives à moyen et long terme des marchés économiques.</p>	<p>naturelles, et sa capacité à gérer ses faiblesses sur le plan écologique. Le critère S (Social) évalue la capacité à développer une main d'œuvre et un capital humain en bonne santé, productif et stable. Le critère G (Gouvernance) évalue l'impact long terme de son système politique, de sa stabilité politique, et des risques sociaux et environnementaux. Sur le fondement de ces facteurs, une note allant de 0 (pire note) à 10 (meilleure note) est attribuée. Cette notation est complétée par de la recherche en lien avec le respect des droits de l'homme, du processus démocratique, du niveau de corruption et de l'adhésion à certaines conventions et traités internationaux en lien avec le changement climatique et les armes nucléaires. Les pays sans notation ESG sont exclus de l'univers d'investissement.</p> <p>2) Dans un second temps, la présélection des titres et émetteurs est effectuée selon une approche « Best in class » qui consiste à préférer les entreprises leader en termes de critères ESG au sein de chaque secteur en fonction de leur notation ESG. Tout émetteur dont la notation ESG MSCI serait strictement inférieure à 3 au moment de la sélection sera systématiquement et automatiquement exclu de la sélection. Ce seuil de notation, fixé à 3, peut-être relevé à une note supérieure, tant que nécessaire, afin de garantir une exclusion d'au moins 20% des émetteurs par rapport à l'univers initial. La notation est revue chaque mois afin de respecter les limites internes prévues. Si la notation d'un émetteur franchit à la baisse le niveau minimum exigé, l'équipe de gestion remplace alors l'émetteur, dans les 30 jours après franchissement du seuil, par un nouvel émetteur dont la notation ESG est supérieure au seuil de sélection appliqué. L'objectif est de sélectionner les titres et émetteurs combinant un potentiel de rentabilité tout en respectant de</p>
--	--	--

		<p>hauts standards de notation en matière de critères ESG.</p> <p>Une sélection des titres selon une approche discrétionnaire est ensuite réalisée en fonction des critères fondamentaux des titres et émetteurs (pour deux émetteurs présentant la même notation ESG au sein d'un même secteur, celui dont les fondamentaux financiers sont les plus intéressants sera sélectionné en priorité).</p> <p>3) Choix des allocations à effectuer entre les différentes classes d'actifs selon une approche discrétionnaire. L'allocation entre les différentes classes d'actifs est flexible et les expositions sont constamment ajustées au regard de la situation macroéconomique et de son évolution, du niveau de valorisation des différents marchés et des perspectives à moyen et long terme des marchés économiques.</p>
<p>Indicateur de Référence</p>	<p>Il s'agit d'un indice composite constitué pour 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis).</p> <p>Le MSCI World Index en euro mesure la performance du marché des actions des marchés développés et regroupe des valeurs de 23 pays du monde (dividendes réinvestis). La composition de l'indice MSCI est disponible sur http://www.msci.com/.</p> <p>L'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro est composé de titres obligataires émis par des pays du monde entier dont la notation est Investment Grade (minimum BBB- pour SP et Fitch et Baa3 pour Moody's), dividendes réinvestis. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.</p> <p>Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation</p>	<p>Il s'agit d'un indice composite constitué pour 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis).</p> <p>Le MSCI World Index en euro mesure la performance du marché des actions des marchés développés et regroupe des valeurs de 23 pays du monde (dividendes réinvestis). La composition de l'indice MSCI est disponible sur http://www.msci.com/.</p> <p>L'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro est composé de titres obligataires émis par des pays du monde entier dont la notation est Investment Grade (minimum BBB- pour SP et Fitch et Baa3 pour Moody's), dividendes réinvestis. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.</p> <p>Cet indice composite ne fait pas spécifiquement l'objet d'une intégration des risques de durabilité. La méthodologie des indicateurs composant l'indice peut être trouvée aux adresses suivantes : www.msci.com/index-methodology et https://www.theice.com/market-</p>

	<p>avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion.</p>	<p>data/indices/fixed-income-indices</p> <p>Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion. Cet indicateur ne fait pas l'objet d'une intégration des caractéristiques sociales et environnementales mais nous considérons que cela ne porte pas préjudice aux objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit financier.</p>
<p>Introduction du risque de durabilité</p>	<p>N/A</p>	<p>Risque de durabilité : Le risque de durabilité est principalement lié aux événements liés au climat résultant du changement climatique (appelés risques physiques) ou à la réponse de la société au changement climatique (appelés risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues susceptibles d'affecter les investissements et la situation financière d'un Compartiment. Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou les lacunes en matière de gouvernance (par exemple, la violation importante et récurrente d'accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.</p>